



## Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent suite à la manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation de production d'électricité photovoltaïque en ombrière

### **1. Identification de la Collectivité Territoriale**

**Dénomination :** Mairie de Saint-Félix

**Adresse :** 21 Place de l'Église 74540 SAINT-FELIX

**Représentant :** Alain BAUQUIS, Maire

**Contact :** Mélanie LAPERROUSAZ, Directrice des services.

[dgs@saint-felix74.com/04 50 60 68 42](mailto:dgs@saint-felix74.com)

Alexis SAUTHIER, Directeur des Services Technique

[technique@saint-felix74.com/06 65 43 63 73](mailto:technique@saint-felix74.com/06 65 43 63 73)

### **2. Procédure**

Avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

### **3. Objet**

Il est porté à la connaissance des tiers le fait que la commune de Saint-Félix a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour

une durée de 30 ans pour l'exercice d'une activité économique, à savoir l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque permettant de produire une électricité renouvelable. La commune est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. La commune publie le présent avis visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

### **3. Description des Lieux et Exigences Techniques**

#### ***3.1. Description du Site***

- Emplacement : Parcelle cadastrale : section X numéro : 032
- Lieux concernés : Terrains de tennis situés au complexe sportif
- Surface approximative des terrains : 2 courts de tennis et 2 terrains de paddle en perspective soit 3000 m<sup>2</sup> environ
- Affectation principale : Équipement sportif dédié à la pratique du tennis.

#### ***3.2 Exigences Particulières***

- **Maintien de l'usage :** La structure couvrante devra garantir la pratique du tennis dans des conditions optimales (hauteur minimale de 9m au-dessus des terrains de tennis et 7m ailleurs, luminosité, absence de poteaux gênants, etc.).
- **Intégration architecturale :** Une attention particulière sera portée à l'esthétique de la couverture et à son intégration dans l'environnement.

### **4. Modalités de présentation des intérêts concurrents**

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation de tout ou partie des lieux susvisés devra se manifester auprès de la commune par courriel à [dgs@saint-felix74.com](mailto:dgs@saint-felix74.com) ou [technique@saint-felix74.com](mailto:technique@saint-felix74.com) afin de connaître les modalités précises de présentation de l'intérêt concurrent. Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projet se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le règlement de la procédure de sélection préalable.

**Date limite de manifestation des intérêts concurrents : vendredi 13 février 2026 à 17h00**